

PROGRAMME

Ingénieur de spécialité

Du Bac +2 au Bac +5

Diplôme d'ingénieur



INTRODUCTION

Développer une expertise en milieu professionnel

Devenir ingénieur de spécialité, c'est développer sa culture technologique au cœur des entreprises tout en profitant du solide socle pédagogique d'Arts et Métiers.

Mécanique, énergies, travaux publics... à vous de choisir votre spécialité ! L'apprentissage vous permet d'être au plus près des besoins des industriels, d'appliquer votre formation de manière concrète et de préparer votre entrée dans le monde du travail pendant 3 ans.

La formation se réalise en alternance sur 3 ans à la suite d'un BTS, DUT, ou d'un niveau équivalent, d'une licence pro ou encore d'un Bachelor de Technologie Arts et Métiers.

POINTS FORTS

- Une formation par apprentissage rémunérée
- Un double tutorat école-entreprise
- L'expertise pédagogique d'Arts et Métiers
- Une insertion professionnelle garantie
- Une vie associative dynamique

ADMISSION

Procédure d'admission

Exemple : campus d'Aix-en-Provence, spécialité mécanique

Sur examen de dossier, tests écrits et entretiens avec des enseignants et des professionnels.



Retrouvez les sites de retrait des dossiers de candidature pour chaque spécialité ainsi que le calendrier de candidature sur :

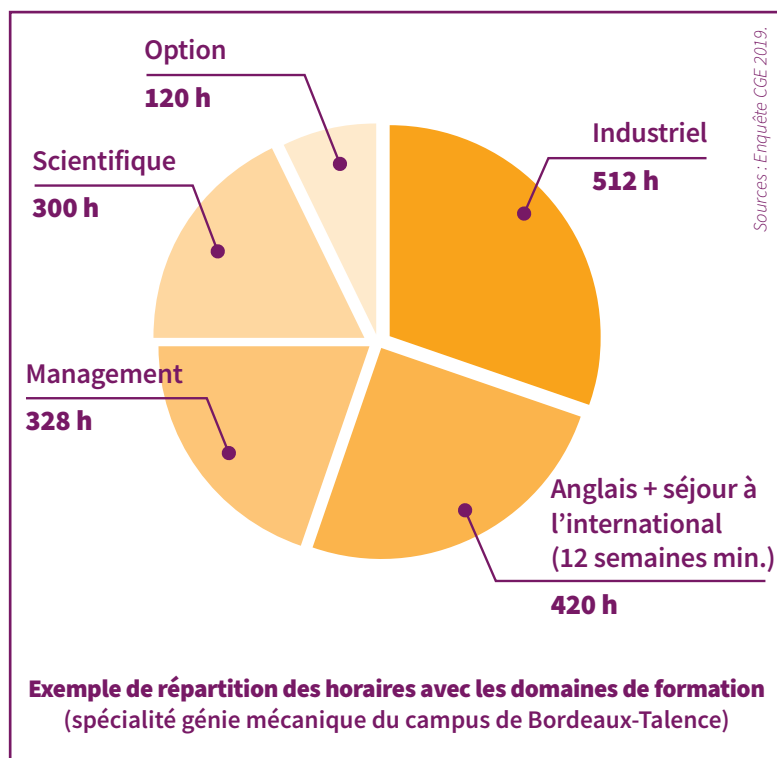
www.artsetmetiers.fr/fr/formation/admission

FORMATION

Exemple du programme

40% à l'école / 60% en entreprise

(temps en entreprise croissant au cours des études)



10 diplômes pour 10 spécialités différentes

- **Campus d'Aix-en-Provence**
 - Spécialité mécanique
 - Spécialité travaux publics
 - Spécialité génie électrique
- **Campus de Bordeaux-Talence**
 - Spécialité mécanique, option production-maintenance
 - Spécialité génie mécanique, option procédés avancés de fabrication
- **Campus de Châlons-en-Champagne**
 - Spécialité mécanique
- **Campus de Metz**
 - Spécialité conception, exploitation d'équipements industriels
- **Campus de Paris**
 - Spécialité génie industriel
 - Spécialité génie énergétique
- **Institut de Chambéry**
 - Spécialité environnement et gestion des risques

Pour obtenir plus d'informations et retrouver les contacts des responsables de formation, rendez-vous sur notre site :



www.artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus

DÉBOUCHÉS

Les dix diplômes proposés par Arts et Métiers forment des ingénieurs spécialisés dans les trois domaines piliers de l'établissement : génie mécanique, génie industriel, génie énergétique.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le statut de l'apprenti

Contrat régi par le droit du travail, le contrat d'apprentissage engage l'apprenti ingénieur auprès d'un même employeur pour la durée de la formation. L'apprenti dépend du régime général des salariés et doit se conformer aux dispositions de la convention collective de l'entreprise qui l'emploie (temps de travail, congés...). La rémunération minimale correspond à un pourcentage du SMIC fixé suivant l'année de formation, l'âge et les conventions collectives de la branche professionnelle concernée.

À savoir

Les formations d'ingénieurs de spécialité sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et rapportent 180 crédits ECTS. Elles s'effectuent en partenariat avec des associations professionnelles comprenant un centre de formation d'apprentis (CFA).



www.artsetmetiers.fr/fr/formation/ingenieur-de-specialite

Les informations sur cette fiche sont données à titre indicatif.